

Direction affaires sociales - CCAS

Le service Accueil Social sera fermé au public toute la matinée du mardi 9 juin 2026 . La réouverture se fera le 09 juin à 13h30.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a pour missions : l'accueil, l'écoute, l'information, et l'orientation des administrés de la commune. C'est un établissement public qui a pour mission principale d'organiser et de mettre en œuvre l'action sociale à Villeparisis.



Partenariat avec la ville

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec les services municipaux pour identifier et répondre aux besoins sociaux des habitants. Il est financé en très grande partie par la Ville.

Action sociale de proximité

Le CCAS intervient dans différents domaines tels que l'aide aux personnes âgées ou aux familles en difficulté, l'accompagnement des personnes handicapées, etc.

L'établissement a la gestion de la résidence autonomie Octave Landry et d'un d'un service autonomie à domicile (SAD). Il propose également une prestation de portage de repas afin de faciliter le maintien à domicile.*

Conseils et orientation

Il informe et oriente les personnes vers les dispositifs d'aide les plus adaptés à leur situation.

Analyse des besoins sociaux

Obligation légale pour tous les CCAS depuis 2016, l'Analyse des besoins sociaux (ABS) est un outil indispensable pour évaluer les besoins de la population d'un territoire. Ce diagnostic sociodémographique exhaustif permet de dresser un portrait précis de la ville, en identifiant les spécificités et les enjeux liés à l'évolution de leurs populations (vieillesse, précarité, etc.).

À Villeparisis, l'ABS, réalisé en 2021, a confirmé une tendance au vieillissement et a mis en évidence une hausse de la précarité chez les familles et les jeunes ménages. Ces données objectives constituent un socle incontournable pour adapter nos politiques sociales et mettre en œuvre des actions ciblées en faveur des Villeparisiens les plus vulnérables.

Le CCAS en chiffres en 2024

- 141 bénéficiaires de l'[aide à domicile](#)
- 82 dossiers d'aides financières
- 185 bénéficiaires du portage de repas à domicile
- 1235 trajets assurés par le Minibus
- 272 Cartes améthystes
- 6 050 personnes reçues à l'Accueil social,
- 164 domiciliés au CCAS
- 130 ateliers de prévention et d'animation à la [Résidence autonomie Octave Landry](#)

- 66 personnes accompagnées par le [Point conseils budget](#)

Principes déontologiques

La déontologie désigne l'ensemble des devoirs qui régissent les rapports des agents du service avec les usagers. Les règles sur lesquelles se fonde le C.C.A.S. dans sa relation avec les usagers sont donc issues des principes suivants :

- L'intégrité de la personne, le respect de ses droits fondamentaux, de ses biens,
- L'objectivité, le professionnalisme, le secret professionnel quant aux informations reçues
- Le respect de la confidentialité des informations reçues.

Pôle solidarités

Le CCAS met en place des actions de prévention pour soutenir la population, en particulier les plus fragiles. Les ateliers de gestion de budget, les informations sur les droits sociaux et les partenariats avec les associations locales contribuent à renforcer l'autonomie des habitants et à améliorer leur qualité de vie.

La domiciliation

Elle permet aux personnes sans domicile stable, ayant un lien avec Villeparisis, de disposer d'une adresse administrative pour y recevoir leur courrier.

Les aides légales

Le CCAS peut vous aider à constituer et envoyer vos dossiers de demande

- D'allocation de solidarité aux personnes âgées*
- D'aide sociale à l'hébergement des personnes handicapées ou personnes âgées
- D'obligations alimentaires

Les aides financières facultatives

Le Centre communal réalise une évaluation de la situation de chaque usagé en difficulté afin d'identifier des aides financières adaptées (facture d'énergie, charges, assurances...). La commission permanente du CCAS étudie ainsi chaque demande avec attention et prend ses décisions en fonction des difficultés et des ressources du demandeur et/ou en lien avec les organismes sollicités. ([Maison départementale des solidarités de Mitry-Mory](#), [CPAM](#)...)

Une étroite collaboration avec les associations caritatives de la commune permet également de soutenir plus efficacement les bénéficiaires en situation de précarité.

[Le point conseil budget](#)

Des conseiller.e.s en économie sociale et familiale (CESF) proposent des permanences. En cas de difficultés financières passagères ou non, ils peuvent aider à la gestion budgétaire pour la réalisation de projets (départ en vacances), ou encore un accompagnement budgétaire selon la situation (surendettement...). Le CCAS organise des actions collectives en lien avec l'actualité et les difficultés rencontrées par les habitants : maîtrise de sa consommation énergétique, gestion budgétaire...

L'accueil se fait sur rendez-vous lors des permanences à la Maison des droits Jeanne Chauvin, à la Maison pour tous Jacques Marguin et au CCAS. Infos : 01 64 67 52 43

En résumé, le CCAS est un acteur incontournable du tissu social local. Il joue un rôle essentiel en matière de solidarité et d'inclusion en proposant des services adaptés aux besoins de chacun.

Transports

[Un minibus pour les personnes à mobilité réduite](#)

Le CCAS met à disposition des Villeparisiens un minibus spécialement aménagé pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Ce service de transport permet aux personnes âgées ou handicapées de se déplacer en toute autonomie pour faire leurs courses, effectuer des démarches administratives ou participer à des activités culturelles. Pour en bénéficier, il suffit de contacter le CCAS au moins 48 heures à l'avance au 01 64 67 52 34.

Un accompagnement au Centre culturel Jacques Prévert peut également être proposé, selon la programmation des événements. Inscriptions au service animations seniors au 01 64 27 07 95.

Le forfait améthyste

Le forfait améthyste est un dispositif d'aide au transport proposé par le Département de Seine-et-Marne. Il s'adresse aux seniors de plus de 65 ans, aux adultes en situation de handicap, aux anciens combattants et aux veuves de guerre. Conditions d'accès et dossier de demande à constituer auprès des agents d'accueil du CCAS.

Prévention, santé, handicap

L'accès aux soins

Pour faciliter l'accès aux soins des habitants, le CCAS travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs. Grâce à ces partenariats, les Villeparisiens peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour constituer leurs dossiers de Complémentaire santé solidaire ou de [Maison départementale des personnes handicapées](#) (MDPH).

En partenariat avec l'[association ACTIOM](#), le CCAS propose le dispositif « Ma Commune ma santé » afin d'aider les Villeparisiens à trouver une mutuelle adaptée à leurs besoins et à leur budget, et ainsi lutter contre le non-recours aux soins. Informations au 01 64 67 52 34.

Le handicap

En tant que secrétariat de la Commission communale pour l'accessibilité, le CCAS joue un rôle central dans la mise en œuvre d'une ville inclusive. Il travaille en étroite collaboration avec les élus et les associations pour évaluer les actions menées (ex : voiries, travaux d'accessibilité, organisation d'événements...) et garantir l'accessibilité des services et des espaces publics. La Charte municipale pour l'accessibilité, élaborée en 2023, témoigne de cet engagement.

Le CCAS organise aussi régulièrement des événements et des formations pour sensibiliser les Villeparisiens et les agents communaux aux différents types de handicap.

Ces actions, qui peuvent prendre la forme de conférences ou de sessions de formation, visent à favoriser une meilleure compréhension et une plus grande inclusion des personnes en situation de handicap. Les partenariats avec l'antenne locale de l'association des paralyés de France, ou avec l'[association d'accompagnement des adultes en situation de handicap \(AEDE\)](#), qui gère le foyer du Clos des Châtaigniers et les Ateliers de l'Ambrésis (ESAT), permettent de faciliter l'animation de la vie sociale et faciliter l'inclusion.

La prévention

Le CCAS organise régulièrement des actions de prévention en partenariat avec des acteurs locaux pour informer et sensibiliser les Villeparisiens sur les risques liés à certaines pathologies et les encourager à effectuer des dépistages précoces. Ces actions prennent différentes formes, comme la campagne du [Mammobus pour le dépistage du cancer du sein](#) ou la présence du Bus Citoyen dans les quartiers.

L'autonomie

Le logement

La [résidence autonomie Octave Landry](#) (ROL) est un établissement non médicalisé, destiné aux personnes seules autonomes, âgées de plus de 60 ans et désireuses de vivre en collectivité.

Créée en 1978 et réhabilitée en 2018, elle est composée de 58 studios indépendants non meublés de 33 m², avec balcon, de locaux communs : salon, salle de restauration, salles d'activités. Les résidents peuvent disposer de prestations diverses ainsi que d'une sécurisation jour et nuit avec des astreintes, nuit et week-end inclus. L'attribution des logements est décidée par la commission permanente du CCAS et un entretien avec la directrice de l'établissement.

Infos : 01 64 27 98 00 / rol@mairie-villeparisis.fr

Toutes les informations dans le livret d'accueil de la résidence sont disponible sur place à la ROL ou sur villeparisis.fr

Les logements pour les séniors et/ou personnes en situation de handicap

Le CCAS a la gestion locative de 32 logements situés dans le quartier de « Boisparisis » et 16 logements dans celui du « Parisis ». Ces appartements de type T1 ou T2 ou T3 sont spécifiquement destinés aux séniors de 60 ans et plus ou aux personnes porteuses de handicap.

Les dossiers de demande de logement pour ces d'appartements sont à retirer au Service accueil social du CCAS (Boisparisis) ou à la ROL (Le Parisis). L'attribution de ces logements se fait sur décision de la Commission Permanente du C.C.A.S., après le dépôt d'un dossier et entretien d'évaluation.

Infos : 01 64 67 52 32 / ccas@mairie-villeparisis.fr

Le maintien à domicile

[Le service autonomie à domicile \(SAD\)](#)

Ce service permet aux personnes âgées et/ou porteuses de handicap de continuer à vivre chez elles, de préserver leur autonomie et de rompre l'isolement social. Une évaluation des besoins est d'abord réalisée au domicile pour établir un plan d'aide personnalisé. Des interventions en urgences dues à une sortie d'hospitalisation peuvent également être mises en place.

Le SAD peut également intervenir auprès des Villeparisiens momentanément invalides (grossesse difficile, handicap provisoire...).

Plus d'information avec le livret d'accueil de ce service, disponible sur place au SAD

Le portage de repas

Destiné aux 60 ans et plus et/ou en situation de handicap, ce service est assuré par un prestataire qui livre à domicile des repas en liaison froide du lundi au vendredi.

Des repas adaptés à vos besoins : qu'ils soient sans sel, sans sucre, mixés ou végétariens, nos menus s'adaptent à vos régimes alimentaires spécifiques. Des menus personnalisables : vous avez la possibilité de choisir parmi une carte de remplacements pour composer vos repas selon vos envies. Une livraison régulière : du lundi au vendredi, recevez vos repas directement chez vous, en liaison froide.

Tarifs : consultez notre barème actualisé au 1er septembre de chaque année.

Infos : 01 64 67 52 32

ccas@mairie-villeparisis.fr

actions solidaires

Soutien au paiement de certaines factures (énergie, charges, assurances...) sur décision de la Commission permanente du C.C.A.S. et/ou en lien avec les organismes sollicités ([Maison des Solidarités de Mitry-Mory](#), [C.P.A.M...](#)).

Une étroite collaboration avec les associations caritatives de la commune permet également un soutien plus efficient des bénéficiaires en situation de précarité.

Actions solidaires

Le plan canicule

Chaque année, avec l'arrivée des fortes chaleurs, la ville met en place un plan canicule pour protéger les personnes les plus fragiles, notamment les seniors et les personnes sans domicile fixe.

Comment fonctionne ce plan ?

En amont, par un questionnaire envoyé à toutes les personnes inscrites sur le fichier.

Une veille sociale renforcée : dès le 1er juin, le CCAS intensifie sa vigilance et contacte les personnes âgées de plus de 65 ans pour s'assurer qu'elles disposent de tout le nécessaire pour affronter la chaleur.

Des conseils personnalisés : en cas de fortes chaleurs, des appels téléphoniques sont organisés pour s'assurer de votre bien-être.

Un lieu frais et accueillant : selon le niveau d'alerte notifié par la Préfecture, une salle climatisée peut-être ouverte.

Le plan grand froid

Pour faire face aux rigueurs de l'hiver et protéger les personnes les plus vulnérables, la ville met en place une veille saisonnière du 1er novembre au 31 mars.

Pourquoi une veille hivernale ?

Le froid intense peut avoir de graves conséquences sur la santé, notamment pour les personnes âgées, les personnes malades ou sans abri. C'est pourquoi la ville mobilise tous ses services :

Les équipes du CCAS intensifient leurs contacts avec les personnes les plus fragilisées pour s'assurer qu'elles disposent de tout le nécessaire pour affronter l'hiver.

En cas de besoin, des solutions d'hébergement d'urgence peuvent être proposés selon les disponibilités du 115.

Des conseils pratiques sont diffusés pour vous aider à vous protéger du froid, prévenir des intoxications et à protéger vos proches.

La semaine bleue

Le CCAS et le service animation seniors se mobilisent pour nos aînés. Au programme : conférences, ateliers, et de nombreuses autres activités pour valoriser leurs places dans notre société et renforcer les liens intergénérationnels.

Octobre rose

Tout au long du mois d'octobre, le CCAS, en partenariat avec la ville, sensibilise au dépistage du cancer du sein.

Appels de convivialité

Face à l'isolement engendré par les confinements successifs, le CCAS et l'[association Les Citadines](#) ont mis en place les « Appels de convivialité ». Grâce à l'engagement de bénévoles dévoués, des seniors ont pu bénéficier d'un soutien moral et d'échanges réguliers.

Coordonnées

Hôtel de Ville
32 rue de Ruzé
77270
Villeparisis
01 64 67 52 34
Infos pratiques

Le Centre communal d'action sociale est ouvert :

- Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h15
- Jeudi de 13h30 à 17h
- Les 2e samedis du mois de 8h30 à 12h

Pendant la période estivale, le CCAS n'est pas ouvert le samedi.

Maison départementale des solidarités (MDS)

1, av. du Dauphiné - BP 31 - 77297 Mitry-Mory Cedex

- Service social 01 60 21 29 36
- Service de santé et de la petite enfance PMI 01 60 21 29 52
- Santé publique et planification familiale 01 60 21 29 35
- RSA 01 60 21 29 01
- Aide sociale à l'enfance 01 60 21 29 56
- Allocation personnalisée d'autonomie 01 60 21 64 81

Sécurité Sociale

1 quater, av. du Dauphiné - 77290 Mitry-Mory
36 46

CAF

97 boulevard du Segrais
77185 Lognes
08 10 25 77 10

Permanences administratives à la Maison pour tous

- Écrivain public : mardi et jeudi après-midi
- AVIMEJ : tous les vendredis
- Point Info CAF. : sur rendez-vous mais aussi en accès libre (sans personnel CAF) du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Point Conseil Budget : tous les lundis après-midi (sans-rendez-vous)

Documents

[Livret d'accueil ROL](#)

[Livret d'accueil SAAD](#)

Liens utiles

[Demande d'aide juridictionnelle](#)

[Déclaration de surendettement](#)

[Mes questions d'argent](#)

[Demande de complémentaire santé solidaire](#)

[Handicap : allocations \(AAH, AEEH\) et aides](#)

[Demande de RSA ou de prime d'activité](#)

[Allocation de solidarité aux personnes âgées \(Aspa\)](#)

[Demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes \(Éhpad\)](#)

[Un nouveau formulaire pour simplifier la demande d'aide à l'autonomie à domicile](#)

Contact

Accueil du CCAS

01 64 67 52 46 / 52 34

Email : ccas@mairie-villeparisis.fr

Aide sociale légale et facultative

Secrétariat du CCAS

01 64 67 52 32

Conseillère en économie familiale et sociale

(sur rendez-vous)

01 64 67 52 33